EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Communiqué de presse
De la Greffière de la Cour

CEDH 242 (2021)
01.08.2021

Le Protocole n° 15 à la Convention européenne des droits de l'homme entre en vigueur

Le Protocole n° 15, amendant la Convention européenne des droits de l'homme, est entré en vigueur le dimanche 1er août 2021.

Ce Protocole introduit dans le préambule de la Convention une référence au principe de subsidiarité et à la doctrine de la marge d'appréciation. Par ailleurs, le délai de 6 mois durant lequel la Cour peut être saisie après une décision nationale définitive sera ramené à 4 mois à compter du 1er février 2022.

Il apporte également à la Convention les modifications suivantes :

– concernant le critère de recevabilité du « préjudice important », la seconde condition, empêchant le rejet d'une affaire n'ayant pas été dûment examinée par un tribunal interne, est supprimée ;

– les parties à une affaire ne peuvent plus s'opposer au dessaisissement d'une Chambre au profit de la Grande Chambre ;

– les candidats au poste de juge à la Cour doivent être âgés de moins de 65 ans à la date à laquelle la liste de trois candidats est attendue par l'Assemblée parlementaire.

Adopté en 2013, le Protocole 15 a été ratifié par tous les Etats membres du Conseil de l'Europe.

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la Cour européenne des droits de l'homme.

*****

Le Protocole n° 15 : Protocole n° 15 portant amendement à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ; Détails du traité n° 213 – Protocole n° 15 ; Rapport explicatif du Protocole n° 15

La Convention et ses Protocoles : La Convention européenne des droits de l'homme – un instrument vivant

---

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur www.echr.coe.int. Pour s'abonner aux communiqués de presse de la Cour, merci de s'inscrire ici : www.echr.coe.int/RSS/fr ou de nous suivre sur Twitter @ECHR_CEDH.

Contacts pour la presse
Pendant la crise sanitaire actuelle, les journalistes peuvent continuer à contacter l'unité de la presse via echrpress@echr.coe.int

Denis Lambert
Tracey Turner-Tretz
Inci Ertekin
Neil Connolly
Jane Swift

La Cour européenne des droits de l'homme a été créée à Strasbourg par les États membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.